



CHAIRE OMC-COMMERCE INTERNATIONAL ET DIPLOMATIE  
ECONOMIQUE

# Conférence Internationale

**Thème:** Politiques Commerciales et Développement  
Durable et Inclusif en Afrique Centrale

*Organisée par la  
Chaire OMC  
de  
l'Institut des Relations Internationales du Cameroun  
(IRIC)  
Université de Yaoundé 2*

*Yaoundé, les 13, 14 et 15 Décembre 2022*



## ○ Argumentaire

Depuis l'adoption en 2015 des Objectifs du Développement Durable (ODD) par l'Organisation des Nations Unies (ONU), le développement durable et inclusif est l'ambition majeure poursuivie par de nombreux pays dans le monde. Selon le rapport Brundtland(1987)<sup>1</sup>, le développement durable est « *un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Le développement inclusif quant à lui renvoie à un développement transformatif et repose sur la capacité des systèmes sociaux, économiques et politiques à créer les conditions d'un bien-être durable (Van Gent, 2017). En somme les concepts de développement durable et développement inclusif s'inscrivent non seulement dans le prolongement des débats sur le développement mais également dans la revendication urgente d'un modèle de développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable(CNUCED, 2021).

Au cours des deux dernière décennies, l'économie mondiale à connu une croissance économique rapide soutenue par l'expansion du commerce international. Cependant, elle a été accompagnée par une augmentation de la demande pour les ressources naturelles, ainsi que l'augmentation de la pollution et des dommages causés aux écosystèmes. La répartition de cette croissance a été inégalement répartie entre les pays et au sein des pays. L'insécurité socioéconomique continue de toucher de façon disproportionnée les groupes les plus vulnérables, comme les femmes et les jeunes.

La contribution du commerce international au développement durable a été reconnue par les conférences de Rio et Johannesburg respectivement en 1992 et en 2002. De même, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît le commerce international comme un moteur de croissance économique inclusive et de réduction de la pauvreté, et un moyen important pour atteindre les ODD. Sur le plan théorique, il est admis que les échanges commerciaux permettent d'accroître le soutien mutuel entre l'économie et l'environnement(OMC et PNUE, 2009). Le commerce favorise une production efficiente grâce à la spécialisation, à l'exploitation des économies d'échelle, au transfert de technologie et à l'intensification de la concurrence. Le commerce permet une répartition plus efficace des ressources peu abondantes et facilite l'accès des pays, riches et pauvres, aux biens,

<sup>1</sup> World Commission on Environment and Development , Our common future, Oxford, Oxford University Press.



services et technologies environnementaux. L'ouverture commerciale permet l'utilisation plus efficace des ressources et favorise la croissance et l'augmentation des revenus, ce qui contribue à la conservation, à la durabilité et aux efforts d'éradication de la pauvreté. Ces avantages potentiels de l'ouverture au commerce international sur la croissance durable et inclusive mettent en évidence l'importance des politiques commerciales dans les Pays en Développement en général et africains en particulier.

En Afrique précisément, le développement durable et inclusif est l'un des objectifs principaux de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA, 2015). En effet, la première aspiration de l'Agenda 2063 envisage "*une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable*". Ainsi, à l'horizon 2063, l'Afrique veut être reconnue comme un continent:

- respectueux de son environnement;
- transformé économiquement sur la base des systèmes de production durable (agricole et industriel) et de l'énergie renouvelable;
- résilient aux changements climatiques;
- où la pauvreté et les inégalités reculent;
- qui assure la sécurité et la protection sociale;
- qui promeut le développement du capital humain et social.

Pour réaliser l'Agenda 2063, l'une des initiatives urgentes mises en place par l'UA est la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) adoptée à l'occasion de la 10<sup>e</sup> Conférence extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement en mars 2018 à Kigali au Rwanda. Toutefois, l'opérationnalisation de la ZLECAf basée sur la libéralisation des échanges intra-africains suscite des inquiétudes. La problématique relative à l'inclusion et à la durabilité demeure un des aspects négligés dans l'accord sur la ZLECAf alors que de nombreux pays africains font déjà face aux effets du réchauffement climatique et enregistrent des taux de pauvreté et d'inégalité très élevés. C'est le cas particulièrement des pays de l'Afrique centrale. En effet, dans cette région d'Afrique qui abrite le bassin du Congo, deuxième poumon vert de la planète après l'Amazonie, les questions liées au développement durable et inclusif se posent avec acuité. Selon les statistiques récentes de la CNUCED (2021), la croissance est loin d'être inclusive dans cette sous-région. Les taux de pauvreté et d'inégalité sont encore parmi les plus élevés du monde, l'inclusion économique des femmes et des jeunes demeure aussi faible.





Selon le dernier rapport sur le développement durable en Afrique, la sous-région de l'Afrique Centrale enregistre l'incidence de la pauvreté la plus élevée, soit près de 67 % (UA, CEA et BAD, 2022). Le même rapport indique que la sous-région de l'Afrique Centrale enregistre de faibles performances en matière d'Indice de Performance Environnementale (IPE). A titre d'illustration, un seul pays de l'Afrique Centrale, à savoir le Gabon fait partie du top 100 des pays qui enregistrent de meilleures performances environnementales, ce qui dénote que la sous-région est toujours confrontée à d'importants défis écologiques liés à la déforestation et à l'intensification du commerce des ressources naturelles.

Pour contribuer efficacement à l'opérationnalisation de la ZLECAf et par là même aider à la réalisation des ODD en Afrique Centrale, il y a nécessité d'une coordination des actions dans de multiples domaines, en alignant et en utilisant tous les instruments de politique commerciale. L'Afrique Centrale est actuellement caractérisée par la multiplication des partenariats commerciaux bilatéraux et le phénomène de superposition des Accords Commerciaux Régionaux (ACR) encore appelé *bol de spaghetti*. Ce phénomène nuit au processus d'intégration sous-régionale et disperse les efforts en matière de développement durable et inclusif.

**Dans ces conditions, comment dans le contexte spécifique de l'Afrique Centrale concilier les objectifs légitimes de croissance économique pour lesquels le commerce international joue un rôle important avec les exigences de développement et durable et inclusif? Les Etats d'Afrique Centrale sont-ils préparés pour adresser efficacement cette interpellation incontournable? Quels dispositifs opérationnels ont-ils mis où devraient-ils mettre en place pour gérer avec efficacité et efficience cette incontournable dialectique? Comment les politiques commerciales affectent-elles les progrès vers l'atteinte des ODD?**

C'est pour apporter des éléments d'analyse à ces questions sensibles et stratégiques que la Chaire OMC de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) organise une conférence internationale sur le thème: *Politiques Commerciales et Développement Durable et inclusif en Afrique centrale*.

Cette première de la série des conférences annuelles que la Chaire OMC envisage d'organiser, constitue une occasion, dans un contexte post covid-2019 et de rationalisation annoncée des Communautés Economiques et Régionales (CER) en Afrique Centrale, pour



croiser les regards, les expériences, les analyses et suggestions sur la place des politiques commerciales dans la poursuite d'un développement durable et inclusif dans cette sous-région. Il est espéré, au terme des travaux de la Conférence, que les stratégies et actions concrètes soient identifiées et proposées aux acteurs en charge du Commerce et de Développement en vue de progresser résolument vers un développement durable et inclusif, dans l'intérêt du bien être des peuples d'Afrique Centrale, d'Afrique et d'un monde interdépendant.

## ○ Démarche scientifique

S'articulant autour de sept (07) axes, la conférence sera marquée par des discussions sur les grandes questions relatives aux politiques commerciales et leurs liens avec le développement durable et inclusif, ainsi que sur la manière dont l'Afrique centrale pourrait être redynamisée par les politiques publiques adéquates.

## ○ Axes de réflexion

Les propositions de communication s'inscrivent, notamment dans les axes ci-après:

### **AXE 1: L'Afrique centrale: entre l'intégration au commerce international et exigence du développement durable**

- Libre échange et durabilité environnementale
- Accords commerciaux, normes environnementales
- Politiques commerciales et développement humain
- Politiques commerciales et les modes de production et de consommation durable
- Politiques commerciales et transition énergétique
- Approches de développement inclusif et durable spécifiques à l'Afrique centrale
- Aide au commerce et développement durable

### **AXE2: La politique commerciale au service de la prospérité partagée en Afrique centrale**

- Commerce intra-régional et croissance inclusive
- Accords commerciaux et développement inclusif
- Commerce régional et diversification des exportations
- Politiques commerciales et commerce inclusif
- Commerce et autonomisation des femmes
- Commerce transfrontalier et informalité
- Aide au commerce et développement inclusif





### **AXE3: la gouvernance du système commercial multilatéral et la contrainte du développement durable en Afrique centrale**

- Développement durable dans le système commercial multilatéral
- Système commercial multilatéral et les accords multilatéraux sur l'environnement
- Gouvernance environnementale en Afrique centrale
- Négociations commerciales et climatiques
- Société civile et mise en œuvre des accords commerciaux
- L'avenir de la gouvernance du commerce multilatéral et le développement durable

### **AXE 4: Ressources naturelles, conflits et politiques commerciales en Afrique centrale**

- Le rôle de la politique commerciale en temps de conflits
- Commerce des ressources naturelles et conflits armés
- Politiques commerciales concernant les zones de pêche et les espèces recherchées
- Commerce et préservation du bassin du Congo
- Commerce des biens environnementaux et ressources naturelles renouvelables
- Commerce et déforestation

### **AXE5: Commerce, innovations technologiques en Afrique centrale**

- Politique commerciale et développement du commerce numérique
- Systèmes commerciaux intelligents et durables
- Chaînes de Valeurs Mondiales et économie circulaire
- Technologies numériques et régulation du commerce informel
- Infrastructures numériques et facilitation des échanges



### **Axe 6: Propriété intellectuelle et développement durable en Afrique centrale**

- Indications géographiques et la valorisation des produits du terroir
- Droit de propriété, externalités et développement durable
- L'Afrique centrale dans le système communautaire de quotas d'émission
- Trafic des ressources et commerce illicite

### **AXE 7: politique commerciale, ajustement fiscal et résilience économique en Afrique centrale**

- Politique fiscale et financement du développement durable
- Les nouveaux instruments de politique environnementale
- La fiscalité incitative

## **○ Modalités de participation**

Les propositions de communication (article complet) rédigées en français ou en anglais (en *fichier word*, Police : *Times New Roman, Police 12, interligne 1.5*) peuvent être soumises en ligne et simultanément aux adresses suivantes: **chaireomc.irc@gmail.com**; **chaireomc.irc@yahoo.com** avec copie à **ifetze@hotmail.com** et à **nabilndikeu@gmail.com**.

Elles doivent inclure les éléments suivants:

1. Titre de la communication;
2. Nom, prénom, fonction et affiliation de l'auteur qui fera la présentation à la conférence, avec adresse courriel;
3. Nom, prénom, fonction, affiliation et adresse courriel de chacun des éventuels coauteurs;
4. Résumé de la communication (max. de 400 mots);
5. Trois à cinq mots-clés suivant la classification JEL;
6. Texte intégral de la communication (maximum de 7 000 mots);
7. Marges : 2,5 cm Haut, Bas, Gauche et Droite;
8. Titre: ne doit pas dépasser 180 caractères espaces compris;
9. Sous-titres: Rendre claire la hiérarchie des sous-titres et les démarquer typographiquement du texte. Réserver les caractères gras aux titres et aux sous-titres;
10. Sigles et abréviations: indiquer dans le texte l'intitulé exact des sigles et acronymes lorsqu'ils sont mentionnés pour la première fois puis mettre entre parenthèses ce sigle ou acronyme. Exemple: Organisation Mondiale du Commerce (OMC);
11. Appels de références bibliographiques dans le texte: appeler les références comme suit (sans prénoms des auteurs): (Kouty et Mallaye, 2018); (Kouty, 2022; Ndikeu, 2018); (Ombolo et al., 2020);
12. Tableaux et graphiques: dans le texte, toujours référer à un tableau ou graphique par son numéro (par exemple, voir tableau 1) et non voir tableau suivant;
13. Notes : Lier les notes de bas de page avec les appels de notes dans le texte en utilisant la fonction appropriée du traitement de texte. Placer les notes en bas de chaque page et non en fin de texte;
14. Bibliographie: Toutes les références listées dans la bibliographie doivent être appelées dans le texte. L'auteur doit s'assurer également que toutes les références appelées dans le texte sont bien présentes dans la bibliographie. Les références sont classées par ordre alphabétique de nom d'auteur. Par ailleurs, les références doivent être complètes. Exemple: Kouty, M. (2018). "Trading costs in Africa: does international supply chain connectivity matter?", *Journal of Economic Development*, 43(2): 85-102.
15. Les propositions non conformes ne seront pas retenues.

## ○ Calendrier

*Date de publication de l'appel : 08 Septembre 2022*

*Date limite de soumission des propositions: 29 Octobre 2022*

*Date de réponse aux auteur(e)s : 15 Novembre 2022*

*Date de la Conférence: 13-15 Décembre 2022*



## ○ Comité d'organisation

***Supervision générale:***

Pr. Adolphe Minkoa She, Recteur de l'Université de Yaoundé II

***Coordination de la conférence***

S.E Daniel Urbain Ndong, Directeur de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC);

Pr. Stéphane Ngwanza, Directeur Adjoint en charge des Etudes de l'IRIC.



### **Président du Comité scientifique**

Alain Didier Olinga, Titulaire de la Chaire OMC

### **Comité scientifique:**

Abdoul-Aziz Yaouba (Université de Yaoundé II, Cameroun); Abhijit Das (Centre for WTO Studies, New Delhi, Inde); Ahmadou Aly Mbaye(Université Cheikh Anta Diop, Sénégal); Alain Didier Olinga(Université de Yaoundé II, Cameroun); Alain Ondoua (Université de Yaoundé II, Cameroun); Alexandros Sarris( University d'Athènes, Grèce); Armand Leka Essomba (Université de Yaoundé I, Cameroun); Azam Chaudhry (Lahore School of Economics, Pakistan); Azzedine Ghoufrane (Université Mohammed V, Maroc); Babatoundé Charlemagne Igué (Université d'Abomey-Calavi; Benin); Boniface Bounoung Fouda(Université de Yaoundé II, Cameroun); Boopen Seetanah (Université de Maurice, Maurice); Brahim Boudarbat (Université de Montréal, Canada); Brusil Miranda Metou(Université de Yaoundé II, Cameroun); Caiphas Chekwoti (TRAPCA, Tanzanie); Chahir Zaki (Université du Caire, Egypte); Christian Ebeke (Fonds Monétaire International, Etats Unis), Clemens Boonekamp (Université de Lausanne et Webster, Suisse); Désiré Avom (Université de Yaoundé II; Cameroun); Désirée Maria Van Gorp (Université d'Amsterdam, Hollande); Douzounet Mallaye (Université de N'Djaména, Tchad); Emmanuel Wonyu (Université de Yaoundé II, Cameroun); Esoh Elamè (Université de Padoue, Italie); Evelyne Patience Memphil Ndi (Université de Yaoundé II, Cameroun); Félicité Owona Mfegue (Université de Yaoundé II, Cameroun); Francois Colin Nkoa(Université de Yaoundé II, Cameroun); Françoise Okah Efogo (Université de Yaoundé II, Cameroun); Gabriel Eba Ebe(Université de Yaoundé II, Cameroun); Georges Kobou (Université de Yaoundé II, Cameroun); Gérard Pekassa Ndam(Université de Yaoundé II, Cameroun); Germain Ntono Tsimi (Université de Yaoundé II, Cameroun); Giorgio Giuseppe Sacerdoti (Université de Milan, Italie); Guy Mvelle (Université de Yaoundé II, Cameroun); Henri Atangana Ondoua (Université de Yaoundé II, Cameroun); Henri Ngoa Tabi (Université de Yaoundé II, Cameroun); Henry Gao (Université de Singapour, Singapour); Huong Trinh Thi Thu (Foreign Trade University, Vietnam); Jacob Kotcho (CEEAC, Gabon); Innocent Fetze Kamdem (Université de Yaoundé II, Cameroun); Jacques Degbelo (OMC, Suisse); Jaime De Melo (Université de Genève, Suisse); Jean Claude Tcheuwa (Université de Yaoundé II, Cameroun); Jean-Emmanuel Pondi (Université de Yaoundé II, Cameroun); Jean Kenfack (Université de Yaoundé II, Cameroun); Leila Baghdadi (Université de Tunis, Tunisie); Lionel Gérard Fontagné (Université Paris 1, France); Manfred Kouty (Université de Yaoundé II, Cameroun); Mame Demba Thiam(Université Cheikh Anta Diop, Sénégal); Marcelo Olarreaga (Université de Genève, Suisse); Michel Levi ( Universidad Andina Simón Bolívar Sede Toledo Ladrón de Guevara, Equateur); Mustapha Sadni Jallab (OMC, Suisse); Nchouwat Amadou (Université de Yaoundé II, Cameroun); Patrice Ongono (Université de Yaoundé II, Cameroun); Patrick Abane Engolo(Université de Yaoundé II, Cameroun); Paul Elvic Batchom (Université de Yaoundé II, Cameroun); Peter Van Den Bossche (World Trade Institute, Université de Bern, Suisse); Pierre Moukoko Mbonjo (Université de Yaoundé II, Cameroun); Pierre Sauvé (Banque Mondiale, Genève); Nabil Ndikeu (Université de Yaoundé II, Cameroun); Nadine Machikou Ngameni (Université de Yaoundé II, Cameroun); Rama Rao Bokka (Université du Rwanda, Rwanda); Rémy Mbida Mbida(Université de Yaoundé II, Cameroun); Richard Scott Newfarmer( International Growth Center, Washington DC - Etats Unis); Rohinton P. Medhora (Centre for International Governance Innovation, Canada); Ronald Saborio(Lead University Plaza Rohrmoser Pavas, Costa Rica ); Sergei Sutyryn (Universit de St. Petersburg, Russie); Simon Mevel (CEA, Addis Abeba-Ethiopie); Simone Assah Kueté (CEA, Rwanda); Stéphane Monney Mouandjo(Université de Yaoundé





II, Cameroun); Stéphane Ngwanza (Université de Yaoundé II, Cameroun); Stephen Karingi (CEA, Addis Abeba - Ethiopie); Thierry Yogo (Banque Mondiale, Mauritanie); Touna Mama (Université de Yaoundé II, Cameroun); Yves Paul Mandjem (Université de Yaoundé II, Cameroun); Trudi Hartzenberg (TRALAC, Afrique du Sud); Verena Tandrayen-Ragoobur (University de Maurice, Ile Maurice); Wilma Viviers (North-West University, Afrique du Sud); Wullson Mvomo Ela (Université de Yaoundé II, Cameroun); Xinquan Tu (China Institute for WTO Studies, Chine).

***Secrétariat technique***

**Coordinateur:** Dr Manfred Kouty, Co-Titulaire de la Chaire OMC

Dr Nabil Ndikey  
Dr Innocent Fetze Kamdem  
Dr Evelyne Patience Memphil NDI  
Dr. Mireille Manga Edimo Epse Ewangué  
Dr. Gisèle Léocadie Befolo  
Dr. Max Sinclair Mbida Onambele  
Dr. Marthe Zintchem  
Dr. Armand Elono  
Dr. Olga Mbang  
Dr. Richard Ondji'i Toung  
Dr. Marthe Eyango Epse Assira  
Dr. Melvis Ndiloseh  
Dr. François-Xavier Elong Fils  
Dr. Ousmanou Nwatchock à Birema  
Dr. Karie Youssoufou Ngamondi  
Dr. Ibrahim Abba  
Dr. Samuel Nguembock  
Dr. Neba Ridley Ngwa  
Dr. René Bidias,  
Dr. Julien Fils Ekoto Ekoto  
Dr. Alain Sauter Elong Eba  
Dr. Pascal Armel Ella Ella  
Dr. Rodrigue Tasse  
Dr. Stéphane Mbono  
Dr. Aline Zobo  
Dr. Dorothée Nyebe Tsanga  
Dr. Mariette Edimo Mbo'o  
Dr. Charles Uriel Owona Awoumou  
Dr. Susannash Limunga Esowe Epse Mboh  
Dr. Roger Abath Roger  
Dr. Jimmy Yab  
Dr. Guy Mbega  
Dr Rodrigue Juvial Mbappè  
Dr Ahmed Khalid Ayong  
Dr Sylvain Mvondo



## ○ Bibliographie indicative

- Agrawala, S. et Fankhauser, S. (2008), *Aspects économiques de l'adaptation au changement climatique: coûts, bénéfices et instruments économiques*, OCDE, Paris.
- Alavi, R. (2007), «An Overview of Key Markets, Tariffs and Non-tariff Measures on Asian Exports of Select Environmental Goods», *ICTSD Programme on Trade and Environment, Issue Paper 4*, 36 pages.
- Banque mondiale (2008), *International trade and climate change*, Banque mondiale, Washington DC, 144 pages.
- Barrett, S. (1997), "The Strategy of Trade Sanctions in International Environmental Agreements", *Resource and Energy Economics* 19:4, pages 345-361.
- Banque mondiale (2017), *2017 SDG Atlas*. <http://datatopics.worldbank.org/sdgateatlas/>.
- Brundtland, H.G. (1987), « Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future ». <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf>. Consulté le 15 mars 2018.
- Barton, J. H. (2007), *Intellectual Property and Access to Clean Energy Technologies in Developing Countries. An Analysis of Solar Photovoltaic, Biofuel and Wind Technologies*, *ICTSD, Programme on Trade and Environment*, 35 pages.
- CEA, BAD, CUA et PNUD (2016), « OMD-Agenda 2063/ODD - Rapport de transition 2016 : Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique ». Une publication commune de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine et des Nations Unies. Addis-Abeba.
- CMAE (2016), « Decision 1/SS6: Implementation of 2030 Agenda for Sustainable Development, the Sustainable Development Goals and African Union's Agenda 2063: A Contribution of the Natural Capital ». [http://web.unep.org/sites/default/files/amcen6/decision\\_1\\_implementing\\_sdgs\\_in\\_africa\\_final.pdf](http://web.unep.org/sites/default/files/amcen6/decision_1_implementing_sdgs_in_africa_final.pdf).
- Commission mondiale sur l'économie et le climat (2016), « Africa's New Climate Economy: Economic Transformation and Social and Environmental Change Tomorrow ». [http://catalogue.unccd.int/779\\_NCE\\_Africa\\_2016.pdf](http://catalogue.unccd.int/779_NCE_Africa_2016.pdf).
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (2020), "L'Accord de Paris", Processus et réunions, CCNUCC, Bonn. Voir : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>.
- CNUCED(2021), Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique: La contribution potentielle de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine à une croissance inclusive, Genève, Suisse.
- OMC et Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)(2009), Commerce et Changement Climatique, Genève, Suisse.
- Nations Unies (2016), L'impératif du développement durable inclusif au centre des travaux de la nouvelle session de la Troisième Commission, 4 octobre 2016.
- Union Africaine (UA) (2015), Document-cadre de l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons, Adis abeba.
- UA, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Banque Africaine de Développement (BAD), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (2022), *Rapport sur le développement durable en Afrique 2020: favoriser le redressement et le développement durable dans le cadre de la Décennie d'action*, New York, États-Unis.
- Van Gent S (2017), Beyond buzzwords: What is "inclusive development"? Include secretariat. Available at <https://includeplatform.net/news/beyond-buzzwordswhat-is-inclusive-development/> (accessed 1 July 2021).

